

Les déchèteries à côté de chez vous : horaires d'ouverture

Périgueux La Font Pinquet
Rue A.Mazières / 05 53 53 21 46

Du 01/09 au 30/06
Lundi: 14h - 17h45
Mardi, mercredi, vendredi, samedi :
9h -12h / 14h - 17h45

Du 01/07 au 31/08
Lundi, mardi, mercredi, vendredi,
samedi : 7h30 - 13h

Chancelade Les Gabares
chemin des Gabares/ 05 53 54 37 10

Du 01/09 au 30/06
Lundi: 14h - 17h45
Mardi, jeudi, vendredi, samedi :
9h -12h / 14h - 17h45

Du 01/07 au 31/08
Lundi, mardi, jeudi, vendredi,
samedi : 7h30 - 13h

Atelier de
valorisation

Fenêtres,
canapés,
fauteuils ...
sont démantelés
pour un
meilleur tri.

Tréllissac Les Garennes
La Garenne / 05 53 07 08 13

Du 01/09 au 30/06
Mardi, mercredi, jeudi, samedi :
9h -12h / 14h - 17h45

Du 01/07 au 31/08
Mardi, mercredi, jeudi, samedi :
7h30 - 13h

Coulounieix-Chamiers Pareau
Av E.Michel / 05 53 05 19 45

Du 01/09 au 30/06
Mardi, mercredi, jeudi, samedi :
9h -12h / 14h - 17h45

Du 01/07 au 31/08
Mardi, mercredi, jeudi, samedi :
7h30 - 13h

Boullazac Chemin des Rebières
05 53 53 11 19

Du 01/09 au 30/06
Lundi: 14h - 17h45
Mardi, mercredi, vendredi, samedi :
9h -12h / 14h - 17h45

Du 01/07 au 31/08
Lundi, mardi, mercredi, vendredi,
samedi : 7h30 - 13h / 16h - 18h30

EMBALLAGES & PAPIERS



papiers, emballages et
briques en carton



bouteilles
et flacons
en plastique



À déposer en **vrac**,
sans les laver,
les emboîter
ni les compacter.



emballages en métal



tous les autres emballages
en plastique

Périgueux - Cluzeau

LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS CHANGE
avec la mise en place des bornes semi-enterrées
accessibles 24 h / 24 .

A partir du lundi 19 février 2024, tous les bacs vont disparaître et seules
les bornes installées devront être utilisées.



Les ordures ménagères

- Déposez vos déchets ménagers par la trappe d'accès.
- Pour une meilleure hygiène, ne les jetez pas en vrac, utilisez un sac poubelle.
- Si vous avez des déchets encombrants, déposez les en déchèterie.



Les emballages et papiers

- Déposez vos emballages et vos papiers en vrac par la trappe d'accès.

*Tous les emballages se trient,
tous les papiers se recyclent !*

Le verre

- Déposez uniquement les bouteilles, les pots et les bocaux en verre sans couvercles, ni bouchons.
- La vaisselle cassée est interdite ainsi que les lampes, les ampoules et le verre de vitre.





- Ordures ménagères
- Emballages et papiers
- Verre

Les avantages de la collecte en apport volontaire :

- Possibilité de se rendre sur le point de collecte de son choix, à toute heure de la journée.
- Meilleure intégration dans l'environnement du matériel de collecte.
- Amélioration du cadre de vie avec des points de collecte plus propres et plus pratiques.
- Réduction du nombre de collecte pour une meilleure circulation.
- Maîtrise des coûts de fonctionnement pour anticiper la hausse de la TGAP.